

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [mélanie boucher](#)

<https://www.cadre21.org/membres/62a89e67ceba4ffce9959192>

Date d'obtention : 2024-02-27 22:56:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est possible d'intervenir rapidement. Que l'écoute aide beaucoup. D'encourager la jeune a porter plaintes et de lui fournir des stratégies afin d'éviter de se mettre dans une autre situation de compromission.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Éviter d'être dans la solution active trop rapidement. De l'accompagner à se sortir de la situation sans avoir a briser le lien entre l'intervenant et l'élève. L'accompagner à porter plaintes si nécessaire. D'être plus à l'écoute des besoins de l'élève.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter de regarder les échanges/photos pour garder le lien confiance et éviter d'aller dans la sanction trop rapidement. Priorisé le dialogue et réferez au service de police prioritairement.